

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

STEG International Services

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 les Berges du Lac Tunis

La STEG International Services publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Yahia ROUATBI (FINACO) & Mr Mahdi KOBBI.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	4	1 070 093	1 050 289
Moins : amortissements		<u>-975 967</u>	<u>-857 860</u>
		94 126	192 429
Immobilisations corporelles	4	19 020 737	18 558 046
Moins : amortissements		<u>-5 302 900</u>	<u>-3 937 409</u>
		13 717 837	14 620 637
Immobilisations financières	5	8 936 697	6 189 040
Moins : provisions		<u>-9 188</u>	<u>-9 188</u>
		8 927 509	6 179 852
Total des actifs immobilisés		22 739 472	20 992 918
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		22 739 472	20 992 918
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6	35 816 785	39 167 303
Moins : provisions		<u>-</u>	<u>-</u>
		35 816 785	39 167 303
Clients et comptes rattachés	7	111 472 966	109 702 900
Moins : provisions		<u>-8 664 954</u>	<u>-8 398 975</u>
		102 808 012	101 303 925
Autres actifs courants	8	29 381 596	23 762 859
Placements et autres actifs financiers	9	6 615 481	131 019
Liquidités et équivalents de liquidités	10	35 236 583	16 793 650
Total des actifs courants		209 858 457	181 158 756
TOTAL DES ACTIFS		232 597 929	202 151 674

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Réserves		16 000 000	16 000 000
Subventions d'investissement		3 125	3 625
Résultats reportés		4 502 597	21 938 898
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		70 505 722	87 942 523
Résultat de l'exercice		1 008 093	-15 936 301
Total des capitaux propres avant affectation	11	71 513 815	72 006 222
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	12	5 450 823	12 452 336
Provisions	13	6 284 340	8 303 321
Total des passifs non courants		11 735 163	20 755 657
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	25 161 310	27 281 124
Autres passifs courants	15	115 658 835	68 360 674
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	8 528 806	13 747 997
Total des passifs courants		149 348 951	109 389 795
Total des passifs		161 084 114	130 145 452
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		232 597 929	202 151 674

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	119 127 730	145 693 775
Autres produits d'exploitation	18	48 013	42 100
Total des produits d'exploitation		119 175 743	145 735 875
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des travaux en cours	6	-3 350 518	-19 321 663
Achats d'approvisionnements consommés	19	-49 528 308	-78 184 762
Charges de personnel	20	-6 287 713	-5 617 421
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	1 616 427	-2 124 248
Autres charges d'exploitation	22	-55 879 506	-60 201 394
Total des charges d'exploitation		-113 429 618	-165 449 488
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 746 125	-19 713 613
Charges financières	23	-3 861 494	-9 010 291
Produits financiers	24	4 976 708	11 417 865
Autres pertes ordinaires	25	-33 931	-167 874
Autres gains ordinaires	26	304 003	3 390 600
Résultat des activités ordinaires avant impôt		7 131 411	-14 083 313
Impôts sur le résultat	27	-6 123 318	-1 852 988
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 008 093	-15 936 301

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Résultat net		1 008 093	-15 936 301
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)		-214 802	2 251 191
Amortissements des subventions d'investissement		-500	-500
Variations de :			
- Stocks		3 350 518	19 321 663
- Clients et comptes rattachés		-1 770 066	15 472 038
- Autres actifs courants		-5 618 737	4 792 180
- Fournisseurs et comptes rattachés		-1 946 933	-11 126 584
- Autres passifs courants		48 298 161	-4 865 305
- Intérêts courus		-38 763	-40 511
Plus ou moins-values sur sorties d'immobilisations		-11 738	44 188
Différences de change sur trésorerie en devises		-755 146	330 979
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		42 300 087	10 243 038
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-801 190	-761 058
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		102 950	551
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-2 732 119	-206 208
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-3 430 359	-966 715
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Encaissements provenant des emprunts		4 257 090	12 455 648
Remboursements d'emprunts (en principal)		-16 483 368	-11 526 022
Variation des crédits de gestion (principal)		-	-
Dividendes distribués		-2 500 000	-2 500 000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-14 726 278	-1 570 374
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités		755 146	-330 979
Variation de trésorerie		24 898 596	7 374 970
Trésorerie au début de l'exercice	9, 10 & 16	16 792 362	9 417 392
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9, 10 & 16	41 690 958	16 792 362

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

STEG International Services (STEG-IS) est une société anonyme constituée en octobre 2006. Son siège social est à la Résidence du Parc - Les Jardins de Carthage - Tunis. Elle a pour objet social :

- La réalisation des études se rapportant aux domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de gaz ;
- L'engineering, la conception, la fourniture d'équipements, la réalisation et le suivi des projets de production d'énergie électrique, de transport et de distribution d'électricité et de gaz, de cogénération, d'équipement photovoltaïque et d'énergie solaire ;
- La conduite, la maintenance, la formation et le perfectionnement d'ouvrages électriques et gaziers ;
- La réalisation d'audits énergétiques et de prestations de maîtrise de l'énergie ;
- La réalisation des essais et mesures ainsi que la réhabilitation de matériels ;
- La réalisation des analyses physico-chimiques.

Pour mener à bien ses activités, la STEG-IS a conclu, en 2007, avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG) une convention d'assistance fixant les conditions et les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure. En 2009, la STEG-IS a renouvelé les termes de cette convention pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Le capital de la STEG-IS s'élève, au 31 décembre 2021, à 50 000 000 DT et se divise en 5 000 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT, entièrement libérées et réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
STEG et Président du Conseil	1 750 000	17 500 000	35%
IDC	500 000	5 000 000	10%
STUDI	500 000	5 000 000	10%
SCET Tunisie	500 000	5 000 000	10%
BTE SICAR	275 000	2 750 000	6%
STB	275 000	2 750 000	6%
BTK	250 000	2 500 000	5%
Personnes physiques	950 000	9 500 000	18%
TOTAL	5 000 000	50 000 000	100%

En octobre 2016, la STEG-IS a opté pour le régime de « Société totalement exportatrice ».

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2021 se résument comme suit :

- 1) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation de lignes MT&BT et transformateurs de distribution ainsi que le raccordement des clients dans les zones rurales non électrifiées des districts ruraux de Busokelo, Rungwe, Mbozi, Ileje et Mbeya dans la région de Mbeya (Lot 4 & Lot 5), pour les montants de 7 615 KUSD et 46 501 165 289 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 96% au 31 décembre 2020 à 100% au 31 décembre 2021, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 2 570 KDT sur ce Projet ;
- 2) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Ouganda et portant sur la conception, la fourniture et l'installation de lignes électriques MT&BT associées pour les projets d'extension du réseau ERT III de la ligne 18 (Rwebisengo-Ntoroko) et de la ligne 19 (Kagongo-Rweshuri & Nyansimbo-Rwenkoobwa), Lot 2 D, pour un montant de 4 061 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 93% au 31 décembre 2021, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 10 687 KDT sur ce Projet ;
- 3) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client KPLC Kenya et portant sur l'étude, la fourniture et l'installation d'extensions de lignes monophasées à BT&MT et de câbles de services dans les comtés de Kwale, Mombasa, Taita-Taveta et Makueni (Lot 14), pour les montants de 7 373 KUSD et 245 040 175 Shillings Kenyans (KES). Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 95% au 31 décembre 2020 à 100% au 31 décembre 2021, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 1 383 KDT sur ce Projet ;
- 4) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client KPLC Kenya et portant sur la fourniture, l'installation et la mise en service d'extensions de lignes MT, de lignes monophasées BT et de câbles de services dans le cadre du programme d'électrification (Lot 2), pour les montants de 8 295 KUSD et 7 537 500 Shillings Kenyans (KES). Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 89% au 31 décembre 2020 à 100% au 31 décembre 2021, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 2 564 KDT sur ce Projet ;
- 5) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client CEET Togo et portant sur des travaux d'électrification rurale dans le maritime, la région des plateaux et la région centrale (MPC) au Togo, pour un montant de 8 087 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 89% au 31 décembre 2020 à 100% au 31 décembre 2021, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 3 374 KDT sur ce Projet ;
- 6) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client CEET Togo et portant sur les travaux de réhabilitation et de renforcement des postes sources et réseaux MT&BT (Lot 3 & Lot 2), pour les montants de 11 436 KEUR et 1 825 984 865 Francs CFA. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 80% au 31 décembre 2021, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 37 111 KDT sur ce Projet ;
- 7) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client AER Cameroun et portant sur les travaux d'électrification rurale phase II, Lot 3, dans la région de Garoua au Cameroun, pour un montant de 9 622 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2021, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 30 995 KDT sur ce Projet ;
- 8) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client Électricité de Guinée et portant sur les travaux de constructions de réseaux électriques MT&BT de 25 localités dans la région de Kindia (Lot 1), pour les montants de 2 918 KEUR et 15 333 672 106 Francs Guinéens (GNF). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2021, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 14 432 KDT sur ce Projet ;
- 9) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client GECOL Lybie et portant sur les travaux de maintenance de deux réservoirs d'eau pour la Station du l'Ouest de Tripoli, pour les montants de 1 260 KUSD et 635 487 Dinars Libyens (LYD). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2021, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 4 057 KDT sur ce Projet ;

- 10) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client GECOL Lybie et portant sur les travaux de maintenance de l'Unité 6 à l'Ouest de Tripoli, pour les montants de 441 000 KUSD et 500 625 Dinars Libyens (LYD). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2021, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 1 589 KDT sur ce Projet ;
- 11) Un chiffre d'affaires global de 119 128 KDT (dont 99,6% à l'export) en 2021, contre 145 694 KDT (dont 99,6% à l'export) en 2020, soit une diminution de 26 566 KDT (-18%). Il provient essentiellement des revenus comptabilisés sur les projets réalisés au Togo, Cameroun, Ouganda, Lybie et Guinée, pour un montant cumulé de 104 998 KDT, ce qui représente environ 88% du chiffre d'affaires global ;
- 12) Une augmentation de 1 770 KDT (+2%) des créances clients qui ont passé de 109 703 KDT fin 2020 à 111 473 KDT fin 2021 (en valeurs brutes). Elles représentent 94% du chiffre d'affaires et 48% du total des actifs au bilan arrêté au 31 décembre 2021 ;
- 13) Les charges d'exploitation ont atteint 113 430 KDT en 2021, contre 165 449 KDT en 2020, soit une diminution de 52 019 KDT (-31%), due essentiellement à l'achèvement des projets les plus importants, à savoir le Projet HT EDCL Rwanda et KPLC Kenya (Lot 2 & Lot 14) ;
- 14) Les stocks des travaux en cours (y compris les matériels sur chantiers ou en cours de transport) relatifs aux projets en cours de réalisation, notamment dans les Républiques de Tanzanie, Cameroun, Togo, Ouganda et Guinée, ont été évalués à 35 817 KDT au 31 décembre 2021, contre 39 167 KDT au 31 décembre 2020, soit une diminution de 3 350 KDT (-9%) ;
- 15) Un résultat net bénéficiaire de 1 008 KDT en 2021, contre un résultat net déficitaire de (15 936) KDT en 2020, enregistrant ainsi une amélioration de 16 944 KDT et s'analysant comme suit :

Libellé	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation (en KDT)
Produits d'exploitation	119 176	145 736	-26 560
Charges d'exploitation	-113 430	-165 449	52 019
Résultat d'exploitation	5 746	-19 713	25 459
Résultat financier	1 115	2 407	-1 292
Résultat exceptionnel	270	3 223	-2 953
Impôts sur le résultat	-6 123	-1 853	-4 270
Résultat net de l'exercice	1 008	-15 936	16 944

- 16) Une trésorerie positive de 41 691 KDT au 31 décembre 2021 (y compris les placements monétaires), contre 16 792 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 24 899 KDT (+148%) ;
- 17) Des investissements incorporels et corporels pour un coût d'acquisition global (hors TVA) de 628 KDT s'analysant comme suit :

Actifs immobilisés	Coûts d'acquisition
Logiciels	20
Matériel informatique	115
Équipements de bureaux	43
Matériel et outillage d'exploitation	75
Matériel de transport	298
Autres immobilisations corporelles (AAI ...)	77
Total en KDT	628

NOTE N°3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la STEG-IS ont été arrêtés au 31 décembre 2021 conformément au Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

2. Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la date de clôture, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire à compter de la date de leur mise en service ; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	5%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel et outillage industriels	10% à 20%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

Les immobilisations dont le coût d'entrée ne dépasse pas 500 DT, font l'objet d'un amortissement intégral au cours de l'année de leur acquisition.

4. Prestations de services

Les revenus découlant des études et des prestations de services liées à l'objet social, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations (facturation sur la base du temps et des ressources).

5. Contrats de construction

Lorsque le résultat du contrat de construction (portant notamment sur la fourniture, le transport et le montage d'équipements électriques) peut être estimé de façon fiable, les coûts et les produits relatifs à ce contrat sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement (en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture). Toutefois, lorsqu'il est probable que le contrat de construction dégagera une perte, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

La Société est, en général, en mesure d'estimer de façon fiable le résultat du contrat de construction dès lors que :

- Elle a accepté un contrat qui établit les droits que peut faire valoir chacune des parties concernant le bien à construire, les contreparties devant être échangées et les modalités et conditions de paiement ;
- Elle a procédé à un inventaire des travaux en cours à la date de clôture ;
- Elle a obtenu l'acceptation par le client de l'ensemble des travaux réalisés et des produits non prévus au contrat ;
- Elle dispose d'un système interne efficace d'information budgétaire et financière ;
- Elle revoit et, le cas échéant, révisé ses estimations au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Les coûts engagés sur des travaux en cours de réalisation dans le cadre du contrat de construction et non encore acceptés par le client sont portés en stock.

6. Subventions d'investissement

Les avantages fiscaux accordés à la Société sous la forme de primes d'investissement sont constatés dans la rubrique « Subventions d'investissement » parmi les capitaux propres et sont rapportés au résultat (en quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat) selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

7. Produits financiers

Les intérêts provenant des placements monétaires et des comptes courants bancaires créditeurs sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

8. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la Société sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Lorsque le règlement survient durant la période au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

9. Emprunts et coûts d'emprunts

Les emprunts de fonds portant intérêts, contractés par la Société, sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long termes sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants, à la date de clôture.

Les coûts d'emprunts (intérêts, pertes de change ...) sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas de certains contrats de construction), et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

10. Impôts sur le résultat

La charge cumulée d'impôts sur le résultat est constituée essentiellement des impôts sur les sociétés, exigibles au titre des bénéfices réalisés sur le marché local (en Tunisie) et au titre des bénéfices issus des projets réalisés à l'étranger (dans le cadre des établissements stables ou en vertu des contrats conclus avec les clients) lorsqu'ils sont imposables en application de la législation fiscale du pays du client ou de la convention de non-double imposition en vigueur.

11. Présentation de l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé par la Norme Générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les intérêts reçus, générés par les placements monétaires, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement ; et
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	IMMOBILISATIONS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU	
	Soldes au 31/12/2020	Entrées 2021	Transferts/ Sorties 2021	Soldes au 31/12/2021	Soldes au 31/12/2020	Entrées 2021	Transferts/ Sorties 2021	Soldes au 31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020
Logiciels	1 050 289	19 804	-	1 070 093	857 860	118 107	-	975 967	94 126	192 429
Total des immobilisations incorporelles	1 050 289	19 804	-	1 070 093	857 860	118 107	-	975 967	94 126	192 429
Terrains	3 339 731	-	-	3 339 731	-	-	-	-	3 339 731	3 339 731
Constructions	7 079 948	-	-	7 079 948	1 061 992	353 998	-	1 415 990	5 663 958	6 017 956
Constructions légères	26 437	-	-	26 437	681	1 322	-	2 003	24 434	25 756
Matériel de transport	760 964	298 368	134 357	924 975	272 863	142 317	43 145	372 035	552 940	488 101
Equipements de bureaux	592 692	43 362	-	636 054	346 441	119 580	-	466 021	170 033	246 251
Equipements spécifiques	356 500	-	-	356 500	106 950	35 650	-	142 600	213 900	249 550
Matériel informatique	1 165 801	115 400	11 457	1 269 744	859 066	219 344	11 457	1 066 953	202 791	306 735
Agencements, aménagements et installations divers	507 272	14 947	-	522 219	149 347	49 234	-	198 581	323 638	357 925
Matériel et outillage d'exploitation	338 746	75 036	-	413 782	101 349	35 469	-	136 818	276 964	237 397
Matériel et outillage spécifiques	4 318 457	-	-	4 318 457	993 763	436 159	-	1 429 922	2 888 535	3 324 694
Equipements intérieurs	71 498	33 965	-	105 463	44 957	24 518	-	69 475	35 988	26 541
Autres équipements	-	27 427	-	27 427	-	2 502	-	2 502	24 925	-
Total des immobilisations corporelles	18 558 046	608 505	145 814	19 020 737	3 937 409	1 420 093	54 602	5 302 900	13 717 837	14 620 637
Total en DT	19 608 335	628 309	145 814	20 090 830	4 795 269	1 538 200	54 602	6 278 867	13 811 963	14 813 066

NOTE N°5 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Nombre de titres	% de participation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Titres de participation :			3 195 613	3 195 613
- SONEDE Internationale	5 000	10,00%	100 000	100 000
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz	50 000	50,00%	1 890 092	1 890 092
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	30 000	50,00%	1 205 521	1 205 521
- STEG-IS Congo	1 000	100,00%	-	-
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	1 000	100,00%	9 188	9 188
- Moins : Provisions			-9 188	-9 188
Prêts au personnel à plus d'un an			71 915	63 707
Dépôts et cautionnements versés (*)			5 659 981	2 920 532
Total en DT			8 927 509	6 179 852

(*) Dont un montant de 2 555 751 DT (soit l'équivalent de 885 415 USD) faisant l'objet d'une saisie arrêt opérée par la CNSS sur des comptes bancaires en devises ouverts auprès de la STB et d'Amen Bank, et un montant de 356 060 DT relatif à la caution de 15% au titre de la vérification fiscale préliminaire contestée par la STEG-IS. Le reliquat de 2 748 170 DT correspond aux cautionnements versés à la CRDB Bank (en Tanzanie) pour un montant total de 2 445 737 DT (soit l'équivalent 1 947 018 488 Shillings Tanzaniens) en garantie de l'exécution des projets en cours de réalisation en Tanzanie et à divers cautionnements versés par la STEG-IS au titre de contrats de location simple ou de projets en cours de réalisation à l'étranger et en Tunisie pour un montant total de 302 433 DT se décomposant comme suit :

- Projets Tanzanie	57 244
- Projets Rwanda	15 347
- Projet Cameroun	77 548
- Projet Kenya	83 263
- Projet Lybie	24 146
- Projet Guinée	3 754
- Projet Togo	740
- Projet Ouganda	39 291
- Projet Sergaz	1 100
Total en DT	302 433

NOTE N°6 : STOCKS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Travaux en cours - Projets TANZANIE :	5 279 675	1 830 268
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	1 830 268
- Stock de travaux en cours	5 279 675	-
Travaux en cours - Projet CAMEROUN :	6 044 140	15 383 681
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	6 044 140	15 383 681
Travaux en cours - Projet TOGO :	3 395 174	18 277 034
- Stock de matériels électriques sur chantier	3 395 174	332 987
- Stock de travaux en cours	-	17 944 047
Travaux en cours - Projet KENYA :	-	2 017 280
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	2 017 280
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours - Projet SÉNÉGAL :	352 980	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	352 980	-
Travaux en cours - Projet OUGANDA :	4 373 395	1 477 588
- Stock de matériels électriques sur chantier	324 449	-
- Stock de travaux en cours	4 048 946	1 477 588
Travaux en cours - Projet GUINÉE :	13 278 282	181 452
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	13 278 282	181 452
Travaux en cours - Projet GUINÉE BISSAU :	1 059 448	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	1 059 448	-
Travaux en cours - Projet SERGAZ :	1 495 839	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	1 495 839	-
Travaux en cours - Projets RWANDA :	377 363	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	377 363	-
Travaux en cours - Projets BÉNIN :	160 489	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	160 489	-
Montant Brut en DT	35 816 785	39 167 303
Moins : Provisions	-	-
Montant Net en DT	35 816 785	39 167 303

1) Stock de travaux en cours - Projets Cameroun, Tanzanie, Ouganda et Guinée

Les coûts (y compris les frais de gestion des projets et les matériels et fournitures sur chantiers) directement engagés, jusqu'au 31 décembre 2021, sur certains projets en cours de réalisation par la STEG-IS au Cameroun, Tanzanie, Ouganda et Guinée totalisent respectivement 6 044 140 DT (dont un montant de 135 497 DT relatif à 2020), 5 279 675 DT, 4 373 395 DT et 13 278 282 DT. Ils se rapportant notamment à des **travaux exécutés** par la STEG-IS **et non encore acceptés par les clients étrangers** à la date de clôture et, de ce fait, sont reportés à l'actif du bilan parmi les stocks de travaux en cours, sans la comptabilisation de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2021. De ce fait, le résultat net est affecté de la marge bénéficiaire réalisable au titre de ces travaux exécutés.

2) Stocks de travaux en cours - Autres Projets

Ces stocks totalisant 6 841 293 DT, correspondent aux coûts (y compris les frais de gestion des projets et les matériels et fournitures sur chantiers) directement engagés, jusqu'au 31 décembre 2021, sur des marchés (contrats de construction) en cours de réalisation par la STEG-IS au Rwanda, Bénin, Guinée Bissau, Togo, Sénégal et Tunisie, et se rapportant notamment à des travaux non encore acceptés par les clients étrangers à la date de clôture.

NOTE N°7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS**31 décembre 2021 31 décembre 2020**

	76 070 763	80 222 462
Clients export :		
- EDCL Rwanda	33 651 350	55 491 068
- REA Tanzanie	1 954 378	772 113
- AER Cameroun	7 078 546	-
- REA Ouganda	2 500 841	-
- Électricité de Guinée	5 378 154	-
- CEET Togo	811 280	3 245 362
- TANESCO Tanzanie	-	2 259 204
- Ministère de l'Énergie de Guinée	766 552	-
- KPLC Kenya	3 731 933	3 741 706
- NEUC Liban	616 427	291 462
- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579	2 783 579
- SNE Tchad	1 471 604	2 082 955
- MAT-DGGT Congo	5 490 812	5 490 812
- GECOL Lybie	1 714 221	308 336
- SONABEL Burkina Faso	77 835	10 554
- STEG-IS SAUDI	710 710	296 476
- SOMELEC	43 786	43 786
- SCL Sénégal	7 078 117	3 322 951
- Groupe Chimique Tunisien	21 740	60 740
- Électricité de Djibouti	140 133	13 910
- MITSUBISHI	41 317	-
- IMS	7 448	7 448
Clients locaux :	316 745	343 586
- CPC	44 003	-
- SITEP	151 000	22 000
- STIR	2 085	192 107
- CIMENTERIE JBEL OUST	-	11 682
- BRIQUETERIE JBEL OUST	17 106	5 424
- CARTHAGO S.A.	38 521	34 761
- T.M.I	6 545	6 545
- Autres clients locaux	57 485	71 067

Clients export - produits à recevoir :	17 532 005	15 432 061
- REA Ouganda	4 717 437	-
- AER Cameroun	4 658 100	-
- EDCL Rwanda	230 484	2 508 323
- KPLC Kenya	-	7 901 317
- SCL Sénégal	1 230 807	3 671 775
- CEET Togo	-	76 183
- Électricité de Guinée	2 095 872	1 270 058
- GECOL Lybie	3 602 518	-
- MITSUBISHI	18 714	4 405
- REA Tanzanie	566 195	-
- STEG-IS SAUDI	411 878	-
Clients locaux - produits à recevoir :	-	133 383
- CPC	-	133 383
Clients export - retenues de garantie :	17 553 453	13 563 390
- REA Tanzanie	7 616 017	6 983 212
- EDCL Rwanda	1 653 155	2 173 691
- KPLC Kenya	1 128 027	3 523 859
- CEET Togo	3 706 286	882 628
- REA Ouganda	596 935	-
- AER Cameroun	1 316 869	-
- Électricité de Guinée	1 233 655	-
- GECOL Lybie	302 509	-
Clients locaux - effets à recevoir	-	8 018
Montant Brut en DT	111 472 966	109 702 900
Moins : Provisions (*)	-8 664 954	-8 398 975
Montant Net en DT	102 808 012	101 303 925
(*) Les provisions pour créances douteuses s'analysent comme suit au 31 décembre 2021 :		
- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579	
- MAT-DGGT Congo - Projet Interconnecté	2 470 102	
- MAT-DGGT Congo - Projet Mabombo	3 010 866	
- MAT-DGGT Congo - Projet Boundji-Ewo	9 844	
- NEUC Liban	283 979	
- CIMENTERIE JBEL OUST	11 682	
- SOMELEC	43 786	
- IMS	7 448	
- SGS	1 344	
- GCT	21 740	
- T.M.I	6 545	
- CARTHAGO S.A.	5 950	
- POWER TURBINE TUNISIA	2 380	
- BRIQUETERIE JBEL OUST	5 424	
- Autres clients douteux (ERE, SACEM INDUSTRIE ...)	285	
Total en DT	8 664 954	

NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS COURANTS**31 décembre 2021 31 décembre 2020**

Fournisseurs débiteurs :	7 543 821	5 098 871
- SIAME	146 246	301 511
- TUNISIE CABLES	-	958 396
- SACEM	463 305	265 941
- REVELON	-	82 295
- AMS	-	113 805
- MSGI	3 646 023	628 698
- Boudrant Gros	146 489	-
- Fournisseurs Projets Rwanda	107 709	742 036
- Fournisseurs Projets Tanzanie	1 370 724	186 653
- Fournisseurs Projet Sénégal	16 655	23 595
- Fournisseurs Projet Kenya	2 929	11 253
- Fournisseurs Projet Cameroun	99 323	1 266 827
- Fournisseurs Projet Togo	260	347 470
- Fournisseurs Projet Ouganda	25 585	9 060
- Fournisseurs Projets Guinée	1 254 069	-
- Autres fournisseurs débiteurs locaux	264 504	161 331
Etat - impôts et taxes :	17 403 295	15 006 221
- Crédit de TVA (sur déclaration)	2 641 701	2 376 176
- TVA à régulariser	1 017	5 490
- TVA - Projets Tanzanie	7 462 883	6 638 148
- TVA - Projet Kenya	3 171 214	2 859 575
- TVA - Projet Ouganda	109 226	81 538
- Acomptes provisionnels - Projets Tanzanie	147 100	55 530
- Retenues à la source - Projets Tanzanie	2 193 385	1 986 337
- Retenues à la source - Projets Kenya	1 537 727	960 120
- Retenues à la source - autres projets à l'étranger	139 042	43 307
Personnel et comptes rattachés :	31 058	15 686
- Avances et acomptes au personnel	31 058	15 686

Suite 1 Note N°8

Sociétés du groupe :	235 702	238 833
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	235 702	238 833
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	663 583	663 583
- Moins : Provisions	-663 583	-663 583
Produits à recevoir	-	12 573
Comptes de régularisation actif :	3 584 678	3 142 156
- Charges reportées d'assistance et de représentation commerciale	2 396 036	2 612 334
- Charges comptabilisées d'avance (loyers, primes d'assurance ...)	1 188 642	529 822
Compte d'attente (Virements internes à apurer)	27 544	13 329
Débiteurs divers	555 498	235 190
Total en DT	29 381 596	23 762 859

NOTE N°9 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Prêts au personnel à moins d'un an	115 481	131 019
Placements monétaires :	6 500 000	-
- Principal	6 500 000	-
- Intérêts à recevoir	-	-
Total en DT	6 615 481	131 019

NOTE N°10 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**31 décembre 2021 31 décembre 2020****CCP SERGAZ - Fonds mis à disposition pour droits de servitudes à payer** **1 591** **1 671****Banques :** **34 545 553** **16 446 810**

- Banques Siège (Tunis) 25 947 912 13 716 216

. TND 5 196 458 453 011

. USD 10 896 693 7 308 394

. EURO 9 854 761 5 954 811

- Banques Chantiers à l'étranger (*) 8 597 641 2 730 594

Caisses : **689 439** **345 169**

- Caisse Siège (Tunis) 4 538 11 212

- Caisses Chantiers (Rwanda, Kenya, Tanzanie, Cameroun, To 684 901 333 957

Total en DT **35 236 583** **16 793 650**

(*) Dont 5 811 066 DT pour les banques CRDB Bank (en Tanzanie), Ecobank (en Guinée Bissau) et BIA (au Togo).

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(En DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Subventions d'investissement	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2019	50 000 000	4 711 604	11 000 000	4 125	24 727 294	90 443 023
Affectation bénéfice 2019	-	288 396	-	-	-288 396	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-2 500 000	-2 500 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-500	-	-500
Perte 2020	-	-	-	-	-15 936 301	-15 936 301
Soldes au 31 décembre 2020	50 000 000	5 000 000	11 000 000	3 625	6 002 597	72 006 222
Affectation bénéfice 2020	-	-	-	-	-	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-1 500 000	-1 500 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-500	-	-500
Bénéfice 2021	-	-	-	-	1 008 093	1 008 093
Soldes au 31 décembre 2021	50 000 000	5 000 000	11 000 000	3 125	5 510 690	71 513 815

NOTE N°12 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
STB - crédit à moyen terme : 15 000 000 USD (1)	2 950 823	7 452 336
STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 TND (2)	2 500 000	5 000 000
Montant Net en DT	5 450 823	12 452 336

(1) Afin d'assurer le financement du Projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima et des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS a bénéficié d'un crédit à moyen terme de 15 000 000 USD, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- Durée de remboursement : 5 ans, dont une année de grâce ;
- Taux d'intérêt annuel : libor 6 mois majorée de 2,75%.

(2) Afin d'assurer le renforcement de sa trésorerie et le financement de certaines dépenses d'exploitation, la STEG-IS a bénéficié d'un autre crédit à moyen terme de 7 500 000 DT, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- Durée de remboursement : 4 ans, dont une année de grâce ;
- Taux d'intérêt annuel : TMM+3%.

NOTE N°13 : PROVISIONS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Provisions pour risques et charges - Siège :	2 604 340	4 043 321
- Provisions pour risques sociaux	200 000	200 000
- Provisions pour risques fiscaux	2 404 340	3 843 321
Provisions pour risques et charges - Projets Rwanda	1 500 000	2 500 000
Provisions pour garanties conférées aux clients :	2 180 000	-
- Projets Cameroun	750 000	-
- Projets Lybie	960 000	-
- Projets Guinée	470 000	-
Provisions pour pertes sur marchés à achèvement futur :	-	1 760 000
- Projets KPLC Kenya	-	1 600 000
- Projet REA 3 Tanzanie	-	160 000
Total en DT	6 284 340	8 303 321

1) Provisions pour risques sociaux

Les provisions pour risques sociaux se rapportent essentiellement aux résultats d'un contrôle comptable de la situation de la STEG-IS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012, effectué par la CNSS au cours de l'exercice 2013, notifiés en date du 31 décembre 2013.

La CNSS réclame le paiement d'un complément de cotisations pour un montant de 2 320 843 DT, provenant essentiellement de l'intégration dans l'assiette de cotisation des éléments suivants :

- Les indemnités d'expatriation et autres formes d'intéressement servis au personnel de la STEG détaché auprès de la STEG-IS, soumis au régime CNRPS ;
- Les indemnités spécifiques d'expatriation servies au personnel de la STEG-IS ayant participé à l'exécution des projets à l'étranger. Ces indemnités d'expatriation sont exclues de l'assiette de cotisation aux termes de l'article 1 point 17 du décret n°2003-1098 du 19 mai 2003, fixant la liste des avantages exclus de l'assiette de cotisation au titre des régimes de sécurité sociale ;
- Les coûts des travaux de sous-traitance assurés par des entreprises locales dans le cadre de la réalisation des projets à l'étranger ;
- Des comptes de passif (fournisseurs et charges à payer) dont les soldes ont été déjà pris en compte au niveau des charges (double emploi) ;
- Les frais de mission et de réception à l'étranger (justifiés par des factures ou déterminés selon le barème applicable) ;
- Des honoraires justifiés par des factures émanant de personnes physiques ou morales patentées.

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la quasi-totalité des éléments de redressement, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises (états, conventions, factures, etc.).

Plusieurs réunions ont été tenues avec la Direction Générale et le bureau concerné de la CNSS pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 février 2015, la CNSS a révisé à la baisse le montant réclamé en adressant une deuxième notification exigeant le paiement d'un complément de cotisations de 2 203 563 DT, soit une réduction à de 117 280 DT. La STEG-IS s'est opposée, dans le délai légal, à cette deuxième notification.

Par prudence, une provision pour risque social (objet d'un litige en cours) a été constituée par la STEG-IS, de manière progressive sur les trois exercices 2013, 2014 et 2015, pour un montant global de 1 652 672 DT (soit 75% du montant de la deuxième notification).

Une première reprise sur provision pour risque social a été comptabilisée en 2016 pour un montant de 1 101 781 DT afin de ramener le solde de ce passif de 1 652 672 DT au 31 décembre 2015 à 550 891 DT au 31 décembre 2016 (soit 25% du montant de la deuxième notification), en s'appuyant sur le jugement préliminaire prononcé en faveur de la STEG-IS sous le n°22 en date du 8 mars 2017 ainsi que la correspondance de l'avocat chargé de l'affaire reçue en date du 5 juillet 2017 qui confirme la révision à la baisse du risque social encouru. Signalons qu'une expertise judiciaire a été ordonnée par la Cour d'Appel de Tunis en date du 8 mars 2017.

Une deuxième reprise sur provision pour risque social a été comptabilisée au cours de l'exercice 2020 pour un montant de 350 891 DT afin de ramener le solde de ce passif de 550 891 DT au 31 décembre 2019 à 200 000 DT au 31 décembre 2020, en s'appuyant sur un jugement prononcé par la Cour d'Appel de Tunis en date du 27 avril 2021 en faveur de la STEG-IS et fixant le montant cumulé à payer à la CNSS à 157 867 DT (sans compter les frais).

2) Provisions pour risques fiscaux

Les provisions pour risques fiscaux ont été constituées par la STEG-IS pour couvrir essentiellement les risques de redressement de sa situation fiscale notamment au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger pour les exercices 2013 à 2018. En effet, la STEG-IS a fait l'objet des deux contrôles fiscaux suivants :

a) Vérification préliminaire

Le 29 décembre 2016, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises (DGE). Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés et les acomptes provisionnels.

L'administration fiscale, après avoir considéré les projets Rwanda et Cameroun comme étant des établissements stables (même si la STEG-IS ne les a pas créés effectivement et n'a pas payé d'impôts sur les résultats aux autorités locales au titre de ces projets), et séparé les produits et les charges concernant ces établissements stables de fait en se basant sur des informations partielles et non fiables (se rapportant notamment aux frais généraux à répartir sur la base du chiffre d'affaires de chaque activité séparée fiscalement par rapport au chiffre d'affaires total de l'année), a redressé à la hausse les bénéfices imposables des autres activités.

De ce fait, elle réclame le paiement d'un complément d'impôt de 2 373 731 DT (dont 805 206 DT de pénalités) sur la base des bénéfices redressés des activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun, s'analysant comme suit :

	2012		2013		2014	
	<i>Principal</i>	<i>Pénalités</i>	<i>Principal</i>	<i>Pénalités</i>	<i>Principal</i>	<i>Pénalités</i>
Impôt sur les Sociétés	794 470	427 028	-	5	-	-
Acomptes provisionnels	-	-	715 023	357 512	59 032	20 661
<i>Sous-totaux annuels</i>	<i>1 221 498</i>		<i>1 072 540</i>		<i>79 693</i>	
Total Général en DT	2 373 731					

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé et exagéré des redressements effectués, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises. En effet, la STEG-IS a constaté que les bénéfices redressés représentent 142% du chiffre d'affaires en 2012 et 88% du chiffre d'affaires en 2013, ce qui est inacceptable.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 juillet 2017, la DGE a répondu à l'opposition de la STEG-IS en acceptant le principe de répartition des frais généraux entre les activités sur la base du critère du chiffre d'affaires, sous réserve de la communication des éléments probants justifiant la détermination des montants réels de ces charges communes.

En janvier 2019, la STEG-IS a reçu un arrêté de taxation d'office confirmant les résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012 à 2014, consistant en un redressement pour un montant global de 2 373 731 DT. Conformément aux dispositions du code des droits et procédures fiscaux et tout en rejetant complètement les résultats de cette vérification fiscale préliminaire, la STEG-IS a intenté, auprès du tribunal compétent, une action en justice contre l'administration fiscale afin de défendre ses intérêts. Le 02 juin 2021, un jugement en premier ressort, en faveur de la STEG-IS, a été rendu par le tribunal de première instance de Tunis sous le n°8503 ; il porte annulation de l'arrêté de taxation d'office émis en 2019. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été maintenue au passif du bilan au 31 décembre 2021 pour cette vérification préliminaire.

b) Vérification approfondie

En mai 2019, la STEG-IS a reçu la notification d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 par la Direction des Grandes Entreprises. Ce contrôle fiscal a porté sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TCL et les autres impôts et taxes.

Le 26 décembre 2019, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de cette vérification approfondie, effectuée au cours de l'année 2019, en vertu de laquelle la DGE réclame le paiement d'un montant total de 13 299 887 DT (dont 3 192 211 DT de pénalités) au titre de divers impôts et taxes.

Le 06 avril 2022 et dans le cadre de l'article 67 de la loi de finances pour l'année 2022, la STEG-IS a signé avec la DGE un procès-verbal de conciliation au titre de cette vérification approfondie, en acceptant le paiement d'un montant de 2 404 340 DT (dont 118 542 DT de pénalités).

De ce fait, une reprise sur provision pour risque fiscal a été comptabilisée au cours de l'exercice 2021 pour un montant de 1 438 981 DT afin de ramener le solde de ce passif de 3 843 321 DT au 31 décembre 2020 à 2 404 340 DT au 31 décembre 2021.

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

31 décembre 2021 31 décembre 2020

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	15 282 282	19 168 509
- STEG	482 327	4 040 038
- SMART LOGISTIC	149 011	32 275
- CONTINENTAL TOURS	83 828	128 539
- TUNISIE CABLES	2 019 500	146 297
- ASSURANCE STAR	57 250	72 516
- MERSA	66 117	-
- DISCOVERY INFORMATIQUE	-	18 499
- SOFATOP	245 340	-
- SIAME	241 005	13 525
- SACMI	101 750	-
- Fournisseurs Projets Rwanda	1 300 163	9 015 685
- Fournisseurs Projet Kenya	-	1 191 786
- Fournisseurs Projet Togo	1 103 040	1 887 258
- Fournisseurs Projets Tanzanie	3 225 176	83 930
- Fournisseurs Projet Ouganda	3 217 160	923 800
- Fournisseurs Projets Guinée	1 267 267	10 375
- Fournisseurs Projet Sénégal	121 902	144 744
- Fournisseurs Projet Cameroun	61 270	234 318
- Autres fournisseurs locaux	1 540 176	1 224 924
Fournisseurs d'exploitation - factures non parvenues :	1 211 237	1 425 069
- STEG	877 258	954 355
- ISM	79 846	-
- Fournisseurs Projets Togo	-	25 734
- Fournisseurs Projets Kenya	-	193 977
- Fournisseurs Projet Cameroun	25 217	-
- Autres charges à payer (honoraires, assurances...)	228 916	251 003
Fournisseurs d'immobilisations :	148 431	321 312
- MAS	92 573	92 573
- INTELO	7 981	25 329
- NETWORK ASSOCIATE	-	57 200
- STRUCTURA	-	47 897
- SERENITY SOFT	-	38 795
- RUSPINA	29 063	29 063
- PICOSOFT	10 219	9 550
- ADB	-	3 553
- Autres fournisseurs	8 595	17 352

Fournisseurs d'exploitation - retenues de garantie :	2 694 279	5 471 039
- Fournisseurs Projets Rwanda	1 446 826	4 293 695
- Fournisseurs Projet Cameroun	271 799	-
- Fournisseurs Projet Ouganda	14 238	131 513
- Fournisseurs Projet Kenya	340 005	245 509
- Fournisseurs Projet Togo	524 692	586 713
- Fournisseurs Projet Sénégal	49 678	33 186
- Fournisseurs Projet Guinée	47 041	-
- Autres fournisseurs locaux	-	180 423
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer :	5 752 427	822 541
- SACEM INDUSTRIES	151 036	-
- MERSA	192 556	-
- MSGI	5 280 059	741 673
- GLOBAL EVOLUTION LIGHTING	128 776	-
- SMART LOGISTICS & SHIPPING	-	80 868
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie	4 602	4 602
Fournisseurs d'immobilisations - retenues assurance décennale	68 052	68 052
<i>Total en DT</i>	25 161 310	27 281 124

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS**31 décembre 2021 31 décembre 2020**

Clients créditeurs (avances reçues ...) :	87 829 256	46 460 184
- EDCL Rwanda	8 251 877	317 954
- REA Tanzanie	11 983 899	-
- PRAE Guinée Bissau	27 965 242	-
- PASE Bénin	2 474 074	-
- Électricité de Guinée	11 860 093	1 904 930
- EDC Cameroun	4 366 850	1 771 612
- Électricité de Djibouti	523	143 451
- Ministère de l'Énergie de Guinée	-	793 417
- MAT-DGGT Congo	320 861	320 861
- SERGAZ	3 780 000	3 780 000
- AER Cameroun	3 860 434	9 927 329
- CEET Togo	6 776 571	23 100 971
- SOGEM Sénégal	2 936 690	-
- REA Ouganda	3 244 056	2 229 241
- KPLC Kenya	-	2 168 600
- Autres clients créditeurs	8 086	1 818
Etat - impôts et taxes / Activités hors établissements stables à l'étranger :	490 557	1 610 398
- Retenues à la source	309 031	444 034
- Impôt sur les Sociétés à payer en Tunisie	166 311	1 148 698
- Contribution Sociale de Solidarité	7 316	300
- TCL à payer	287	8 383
- Autres taxes à payer	7 612	8 983
Etat - impôts et taxes / Activités des établissements stables à l'étranger :	15 350 854	12 201 070
- Impôt sur les sociétés à payer en Tanzanie	2 109 510	702 289
- Impôt sur les sociétés à payer en Ouganda	99 250	1 070 453
- Impôt sur les sociétés à payer en Kenya	966 608	-
- Impôt sur les sociétés à payer au Congo	1 457 439	1 457 439
- TVA - projets Tanzanie	7 732 701	7 379 997
- TVA - projet Kenya	2 868 571	1 457 341
- Retenues à la source - projets Tanzanie	26 394	25 169
- Retenues à la source - projets Congo	11 776	11 776
- Retenues à la source - projets Rwanda	50 539	50 539
- Retenues à la source - projet Kenya	16 544	46 067
- Retenues à la source - projets Guinée	11 522	-
Provisions pour impôts sur les résultats d'établissements stables à l'étranger	3 500 000	1 401 625
SERGAZ - droits de servitudes à payer	239 667	60 685
Créditeurs divers :	630 579	502 877
- CNSS	429 065	383 251
- CNRPS	13 341	8 249
- CAVIS	34 800	55 418
- Autres créditeurs	153 373	55 959

Personnel et comptes rattachés :	1 463 705	1 081 569
- Personnel rémunérations dues	180 482	60 196
- Congés à payer - personnel détaché	8 018	8 018
- Congés à payer - personnel permanent	424 609	530 649
- Prime exceptionnelle - personnel permanent et détaché	417 643	273 000
- Prime de bilan - Direction Générale	185 260	89 858
- Prime exceptionnelle - Direction Générale	122 357	27 000
- Congés à payer - Direction Générale	59 852	33 876
- Autres charges à payer	65 484	58 972
Diverses charges à payer :	6 115 937	5 042 266
- Intéressements à payer	17 544	30 974
- Indemnités d'expatriation à payer	1 650 356	970 111
- Honoraires à payer / contrats d'assistance et de représentation	2 121 494	737 225
- Actionnaires, dividendes à payer	1 500 000	2 500 000
- Commissions de gestion / emprunt bancaire STB	112 290	112 290
- Autres charges à payer (jetons de présence...)	714 253	691 666
Produits comptabilisés d'avance (placements monétaires)	38 280	-
Total en DT	115 658 835	68 360 674

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants :	8 404 855	13 629 620
- STB - crédit à moyen terme : 15 000 000 USD	5 904 855	11 129 620
- STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 DT	2 500 000	2 500 000
Intérêts courus non échus :	78 326	117 089
- STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 DT	78 326	117 089
Découverts bancaires :	45 625	1 288
- AMEN Bank	16 484	-
- ATTIJARI Bank	1 491	1 288
- CCP	27 650	-
Total en DT	8 528 806	13 747 997

NOTE N°17 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Travaux et prestations de services - exportation :	118 667 162	145 051 708
- EDCL Rwanda	2 223 860	54 439 853
- REA 3 Tanzanie	2 570 382	3 053 110
- TANESCO Tanzanie	-	6 964 273
- REA Ouganda	10 686 785	2 393 833
- AER Cameroun	30 995 482	-
- KPLC Kenya	3 946 543	44 757 879
- CEET Togo	40 485 335	23 980 855
- NEUC Liban	329 764	321 745
- PEEDU Congo	-	1 035 154
- GECOL Lybie	5 645 896	322 164
- Électricité de Guinée	17 184 554	1 270 057
- SNE Tchad	1 019 314	1 678 554
- SCL Sénégal	1 406 121	3 671 775
- Électricité de Djibouti	285 980	-
- STEG-IS SAUDI	1 801 237	655 993
- SONABEL Burkina Faso	67 521	506 463
- SOMOLEC Mauritanie	18 388	-
Travaux et prestations de services - marché local :	460 568	642 067
- CPC	39 403	141 180
- STIR	32 954	127 069
- MITSUBISHI	139 009	-
- SACEM INDUSTRIE	43 065	34 755
- CARTHAGO S.A.	24 500	30 450
- GCT	-	42 000
- SERGAZ	-	140 608
- CEMENTS DE BIZERTE	4 400	39 425
- DSI	-	5 160
- CLARK ENERGY	-	-
- SITEP	129 000	22 000
- Autres clients locaux	48 237	59 420
Total en DT	119 127 730	145 693 775

NOTE N°18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Amortissements des subventions d'investissement	500	500
Indemnisations assurances	47 513	41 600
<i>Total en DT</i>	48 013	42 100

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Matériels et fournitures - projets Tanzanie	2 653 752	4 468 259
Matériels et fournitures - projet Kenya	212 610	2 243 945
Matériels et fournitures - projet Togo	4 817 617	25 510 656
Matériels et fournitures - projet Guinée	19 140 111	-
Matériels et fournitures - projets Rwanda	1 024 840	32 241 445
Matériels et fournitures - projet Ouganda	8 212 564	998 638
Matériels et fournitures - projet Sénégal	39 808	1 766 638
Matériels et fournitures - projet Cameroun	7 037 927	5 394 181
Matériels et fournitures - projet Lybie	170 705	-
Matériels et fournitures - autres projets	196	4 612
Equipements et outillages - divers projets	1 286 434	699 092
Produits alimentaires - divers projets	1 135 074	973 960
Produits pharmaceutiques - divers projets	13 170	8 333
Carburants et lubrifiants - divers projets	1 367 928	2 041 083
Carburants et lubrifiants - siège Tunis	47 553	28 343
Electricité	208 913	265 639
Fournitures de bureaux	533 839	439 100
Autres achats	1 625 267	1 100 838
<i>Total en DT</i>	49 528 308	78 184 762

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Salaires et compléments de salaires - Direction Générale	669 577	455 471
Salaires et compléments de salaires - personnel permanent	4 212 566	3 692 159
Salaires et compléments de salaires - personnel détaché	-	28 477
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	2 118	1 765
Congés payés (variation)	-96 442	182 891
Charges sociales légales et autres charges de personnel	1 499 894	1 256 658
<i>Total en DT</i>	6 287 713	5 617 421

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 538 200	1 517 679
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 680 000	1 760 000
Reprises sur provisions pour risques et charges	-7 100 606	-850 891
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	283 979	27 042
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-18 000	-329 582
<i>Total en DT</i>	-1 616 427	2 124 248

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Services extérieurs :	52 561 456	58 773 896
- Intéressements servis aux détachés STEG	2 481 988	2 031 880
- Autres intéressements servis	4 453 965	4 344 512
- Rémunération STEG / détachement de son personnel	1 971 257	1 637 969
- Transports sur ventes (d'équipements électriques)	3 519 543	2 601 793
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 689 461	6 310 567
- Honoraires d'assistance et de représentation à l'étranger	4 590 447	6 471 106
- Travaux de sous-traitance - projet Sénégal	457 004	302 578
- Travaux de sous-traitance - projets Kenya	758 348	2 707 040
- Travaux de sous-traitance - projets Rwanda	164 156	4 196 134
- Travaux de sous-traitance - projets Ouganda	1 159 534	654 314
- Travaux de sous-traitance - projets Togo	5 765 683	3 282 482
- Travaux de sous-traitance - projets Cameroun	1 524 970	-
- Travaux de sous-traitance - projets Guinée	331 445	-
- Autres sous-traitance générale	188 104	558 166
- Transports et déplacements	2 365 675	2 935 384
- Missions et réceptions	3 034 477	2 789 088
- Frais de formation	55 235	95 218
- Loyers et charges locatives - divers projets	6 629 349	9 436 211
- Autres loyers et charges locatives	20 061	9 117
- Jetons de présence	40 000	40 000
- Services bancaires et assimilés	1 056 196	882 259
- Primes d'assurance (export, maladies) - divers projets	1 113 296	728 647
- Primes d'assurance - siège Tunis	358 549	376 573
- Frais postaux et de télécommunications	282 483	341 029
- Dons et subventions	69 762	65 760
- Timbres de voyage	15 780	11 820
- Maintenance informatique	231 820	112 777
- Frais de publicité et publications	175 149	32 489
- Entretien et réparations	209 225	113 650
- Personnel extérieur à l'entreprise - divers projets	2 696 458	5 452 617
- Autres personnel extérieur à l'entreprise et autres services extérieurs	152 036	252 716
Impôts et taxes	3 318 050	1 427 498
Total en DT	55 879 506	60 201 394

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIÈRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Pertes de change matérialisées :	1 573 136	1 799 633
- Activités des établissements stables à l'étranger	1 178 848	1 077 398
- Activités hors établissements stables à l'étranger	394 288	722 235
Pertes de change non matérialisées :	727 608	5 407 361
- Activités des établissements stables à l'étranger	726 683	5 284 353
- Activités hors établissements stables à l'étranger	925	123 008
Intérêts débiteurs des CCB	504	24 895
Intérêts des emprunts bancaires	1 457 104	1 760 016
Pénalités fiscales	103 142	18 386
Total en DT	3 861 494	9 010 291

NOTE N°24 : PRODUITS FINANCIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Gains de change matérialisés	1 323 182	2 182 649
Gains de change non matérialisés / créances clients étrangers	1 935 714	5 662 661
Gains de change / actualisation trésorerie en devises	1 097 658	583 323
Gains de change non matérialisés / CC des sociétés du groupe	13 604	16 735
Gains de change non matérialisés / dettes financières	-	1 201 178
Autres gains de change non matérialisés	137 007	357 480
Intérêts créditeurs des CCB	102 369	15 869
Produits des participations (STEG-IS SAUDI et SONEDE Inter)	10 000	1 397 970
Produits des placements monétaires	357 174	-
Total en DT	4 976 708	11 417 865

NOTE N°25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	12 732	-
Contribution Sociale de Solidarité	7 316	300
Pertes de créances irrécouvrables / Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	-	373 057
Reprise / provision pour dépréciation des créances / Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	-	-373 057
Autres pertes de créances irrécouvrables	-	120 224
Pertes sur sorties d'immobilisations corporelles	11 212	44 739
Autres pertes exceptionnelles	2 671	2 611
<i>Total en DT</i>	33 931	167 874

NOTE N°26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Gains sur cession d'immobilisations	22 950	551
TVA récupérable / projets à l'étranger	-	1 609 321
Impôts et taxes devenus non exigibles / projets à l'étranger	-	1 700 721
Profits résultant de l'apurement des comptes de tiers	-	2 211
Autres gains ordinaires	281 053	77 796
Total en DT	304 003	3 390 600

NOTE N°27 : IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
IS au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger :	209 311	2 466
- Impôt sur les Sociétés (<i>voir NOTE 27-1</i>)	109 746	2 466
- Retenue à la source libératoire / RCM	99 565	-
Provisions IS au titre des activités des établissements stables à l'étranger :	5 914 007	1 850 522
- Projets Kenya	2 009 705	-
- Projets Tanzanie	2 724 795	780 069
- Projets Togo	1 000 000	-
- Projet Ouganda	179 507	1 070 453
Total en DT	6 123 318	1 852 988

NOTE N°27-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL*(En DT)***Exercice clos le
31 décembre 2021**

Résultat net de l'exercice	1 008 093
Réintégrations :	130 130 663
- Impôts sur les sociétés	109 746
- Charges relatives aux établissements stables à l'étranger	119 068 262
- Quote-part de frais généraux du siège de Tunis imputable aux établissements à l'étranger	10 713 862
- Pénalités fiscales	102 052
- Contribution Sociale de Solidarité	7 316
- Timbres de voyage	15 420
- Dotations aux provisions non déductibles	-
- Dons et subventions	-
- Cadeaux excédentaires non déductibles	-
- Charges d'une valeur supérieure ou égale à 5.000 DT payées en espèces	-
- Autres charges non déductibles	13 515
- Pertes de change non réalisées en 2021	925
- Gains de change déduits en 2020 et réalisés en 2021	-
- Retenue à la source libératoire / RCM	99 565
Déductions :	130 051 201
- Produits réalisés par les établissements stables à l'étranger	127 960 258
- Dividendes	10 000
- Reprises sur provisions non déductibles	1 456 981
- Gains de change non réalisés en 2021	3 131
- Pertes de change réintégrées en 2020 et réalisées en 2021	123 008
- Revenus de capitaux mobiliers (RCM)	497 823
Résultat fiscal (bénéfice)	1 087 555
Chiffre d'affaires brut (hors établissements stables à l'étranger)	914 750
Minimum d'Impôt sur les Sociétés (0,2% du chiffre d'affaires brut avec un minimum de 500 DT)	1 830
Report déficitaire fin 2020	355 917
Résultat fiscal après déduction des déficits	731 638
Impôt sur les Sociétés (15%)	109 746
Acomptes provisionnels	-
Retenues à la source	-6 645
Report antérieur	-891 585
Impôt sur les sociétés à reporter (en Tunisie)	-788 484

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Engagements donnés :

	ÉTAT DES GARANTIES BANCAIRES DONNÉES AU 31/12/2021								
	<i>TND</i>	<i>EUR</i>	<i>USD</i>	<i>TZS</i>	<i>KES</i>	<i>FCFA</i>	<i>UGX</i>	<i>GNF</i>	<i>FRW</i>
Cautions douanières	97 150	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres cautions (taxation d'office ...)	3 780 000	404 333	-	-	-	-	-	-	-
Cautions provisoires	-	735 000	955 000	-	-	504 500 000	-	-	-
Cautions d'avance	-	14 871 012	6 050 257	-	-	9 523 168 471	1 081 364 642	11 047 684 129	-
Cautions définitives	-	5 469 380	7 137 448	4 695 314 988	24 835 977	942 300 945	638 005 139	1 533 367 210	425 655 789
<i>Total</i>	<i>3 877 150</i>	<i>21 479 725</i>	<i>14 142 705</i>	<i>4 695 314 988</i>	<i>24 835 977</i>	<i>10 969 969 417</i>	<i>1 719 369 781</i>	<i>12 581 051 339</i>	<i>425 655 789</i>

2) Garanties reçues :

Nature de la garantie	Montant en DT
Cautions bancaires d'avances	668 086

NOTE N°29 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la société STEG International Services (STEG-IS), autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Adjoint), sont les suivantes :

- Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), actionnaire principal ;
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited - SIC (filiale en Tanzanie) ;
- SCL Énergie Solution (Joint Venture au Sénégal) ;
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz (Joint Venture en Arabie Saoudite).

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

1) En avril 2009, la société STEG International Services (STEG-IS) a renouvelé les termes de la convention cadre conclue avec son principal actionnaire, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG). Les principales dispositions de cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation des prestations relevant des domaines de son activité d'exploitation, se résument comme suit :

- *Durée* : Trois années à partir de la date d'expiration de la précédente convention (conclue pour deux années à partir de mars 2007), renouvelables pour la même période par tacite reconduction sauf résiliation demandée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ;
- *Rémunération* :
 - Détachement normal : La rémunération des agents détachés et tous les frais annexes liés à l'exercice de leur mission sont pris en charge directement par la STEG-IS ;
 - Détachement pour mission : La rémunération du personnel détaché pour mission continue à être servie directement à l'intéressé par la STEG et la STEG-IS accordera directement à l'agent détaché un intéressement. En cas de déplacement en Tunisie ou à l'étranger, le personnel détaché sera intégralement pris en charge par la STEG-IS ;
- *Remboursement de la rémunération* : La STEG-IS rembourse à la STEG la rémunération des agents en détachement normal, qui continuent à être payés par cette dernière, majorée des frais de gestion fixés à 15% ainsi que la rémunération des agents en détachement pour missions suivant le barème joint à la convention ;
- *Modalités de paiement* : La STEG-IS procède au paiement dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception du mémoire de règlement trimestriel.

En septembre 2011, les deux sociétés ont signé un avenant n°2 à cette convention cadre en vertu duquel la STEG percevra 10% de la rémunération de ses agents en position de détachement normal auprès de la STEG-IS et payés directement par cette dernière. Le pourcentage sus-indiqué est appliqué à la rémunération brute de l'agent concerné pendant la période de son détachement (salaire de base majoré des indemnités permanentes et occasionnelles).

Dans le cadre de ladite convention cadre et au titre de l'exercice 2021, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1 971 257 DT et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS ont atteint 2 481 988 DT. Au 31 décembre 2021, le solde au bilan de la STEG-IS du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies objet de cette convention cadre, est de 1 330 093 DT.

- 2) Au cours de l'exercice 2021, la STEG-IS a pris en charge le règlement des cotisations de la STEG au profit de l'Association des Sociétés d'Électricité d'Afrique (ASEA) pour un montant de 75 753 DT. A ce titre, La STEG affiche un solde débiteur de 225.737 DT parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2021.
- 3) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé (par des avances de trésorerie) l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS, pour un montant cumulé de 348 492 DT, soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD.

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de l'exercice 2018.

D'autres avances de trésorerie non rémunérées, totalisant les sommes de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 84 119 USD, ont été accordées par la STEG-IS à sa filiale SIC Tanzanie au cours des exercices 2017 et 2018.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie à la STEG-IS (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens).

Le reliquat non encore remboursé des avances de trésorerie non rémunérées, accordées en 2016, 2017 et 2018, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2021. En effet, la société du groupe SIC Tanzanie affiche un solde débiteur de 663 583 DT à cette date.

- 4) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé, à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 232 018 DT (soit l'équivalent de 49 108 554 Francs CFA). En 2020, un montant de 9 920 DT a été remboursé par la société sénégalaise SCL Énergie Solution à la STEG-IS (soit l'équivalent de 2 000 000 Francs CFA).

La société apparentée SCL Énergie Solution affiche un solde débiteur de 235 702 DT, soit l'équivalent de 47 108 554 Francs CFA, parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2021.

- 5) Au cours de l'exercice 2021, la STEG-IS a continué de facturer à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 175 314 DT.

Au 31 décembre 2021, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 4 427 145 DT.

- 6) Au cours de l'exercice 2020, la STEG-IS a signé avec la société SCL Énergie Solution un nouveau contrat portant sur la fourniture de matériels et la réalisation de travaux de construction de réseaux pour l'électrification d'un ensemble de villages au département de Mbour pour un montant de 1 182 748 Euros.

Dans le cadre de l'exécution de ce contrat et au titre de l'exercice 2021, le montant à facturer par la STEG-IS à la SCL Énergie Solution, est de 1 230 807 DT.

Au 31 décembre 2021, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ce nouveau contrat, est de 3 881 779 DT.

- 7) Au cours de l'exercice 2021, la STEG-IS a assuré à la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 1 801 237 DT.

Au 31 décembre 2021, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 1 122 588 DT.

NOTE N°30 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus et autres produits d'exploitation	119 175 243	145 735 375
Production stockée / Destockage de production	-3 350 518	-19 321 663
PRODUCTION	115 824 725	126 413 712
Achats d'approvisionnements	-49 528 308	-78 184 762
Services extérieurs et autres charges externes	-52 561 456	-58 773 896
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	13 734 961	-10 544 946
Charges de personnel	-6 287 713	-5 617 421
Impôts et taxes	-3 318 050	-1 427 498
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 129 198	-17 589 865
Charges financières	-3 861 494	-9 010 291
Produits financiers	4 976 708	11 417 865
Autres pertes ordinaires	-33 931	-167 874
Autres gains ordinaires	304 003	3 390 600
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	1 616 427	-2 124 248
Amortissements des subventions d'investissement	500	500
Impôts sur le résultat	-6 123 318	-1 852 988
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 008 093	-15 936 301

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société STEG International Services - STEG-IS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 71.513.815 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1.008.093 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il

considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ;

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 juin 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mahdi KOBBI
Expert-comptable

P/ FINACO
Yahia ROUATBI, associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (antérieures et nouvelles)

- 1) En application des termes de la convention cadre conclue en 2009 avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), principal actionnaire et administrateur, et portant sur la fixation des modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation de ses activités d'exploitation, telle que complétée et modifiée par les avenants subséquents, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS s'élèvent respectivement à 1.971.257 DT et 2.481.988 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Au passif du bilan de la STEG-IS arrêté à cette date, le solde du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies en exécution de cette convention cadre et ses avenants, est créditeur de 1.330.093 DT.
- 2) Au cours de l'exercice 2021, la STEG-IS a pris en charge le règlement des cotisations de la STEG au profit de l'Association des Sociétés d'Électricité d'Afrique (ASEA) pour un montant de 75 753 DT. Dans ce cadre, la STEG affiche un solde débiteur de 225.737 DT parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2021.
- 3) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé, à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 232.018 DT, soit l'équivalent de 49.108.554 Francs CFA. En 2020, un montant de 9.920 DT a été remboursé par la SCL Énergie Solution à la STEG-IS (soit l'équivalent de 2.000.000 Francs CFA).

La société apparentée SCL Énergie Solution affiche un solde débiteur de 235.702 DT, soit l'équivalent de 47.108.554 Francs CFA, parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2021.

- 4) Au cours de l'exercice 2021, la STEG-IS a continué de facturer à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 175.314 DT.

Au 31 décembre 2021, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 4.427.145 DT.

- 5) Au cours de l'exercice 2021, la STEG-IS a signé avec la société SCL Énergie Solution un nouveau contrat portant sur la fourniture de matériels et la réalisation de travaux de construction de réseaux pour l'électrification d'un ensemble de villages au département de Mbour pour un montant de 1.182.748 Euros.

Dans le cadre de l'exécution de ce nouveau contrat et au titre de l'exercice 2021, le montant à facturer par la STEG-IS à la SCL Énergie Solution s'élève à 1.230.807 DT.

Au 31 décembre 2021, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ce nouveau contrat, est de 3.881.779 DT.

- 6) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé (par des avances de trésorerie) l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale à 100% Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), pour un montant cumulé de 348.492 DT, soit l'équivalent de 90.000.000 Shillings Tanzaniens et 107.600 USD.

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96.827 DT (soit l'équivalent de 90.000.000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de 2017 ;
- 251.665 DT (soit l'équivalent de 107.600 USD) avant la fin de 2018.

En 2017, un montant de 92.182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie, soit l'équivalent de 90.000.000 Shillings Tanzaniens. Le reliquat non encore remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées, s'élevant à 301.119 DT, soit l'équivalent de 107.600 USD, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

Au cours des exercices 2017 et 2018, la STEG-IS a accordé à sa filiale SIC Tanzanie d'autres avances de trésorerie non rémunérées pour un montant cumulé de 362.464 DT, soit l'équivalent de 68.523.210 Shillings Tanzaniens et 74.119 USD.

Le solde de la filiale SIC Tanzanie au titre des diverses avances de trésorerie non encore remboursées figure au niveau des actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2021 pour un montant de 663.583 DT.

- 7) Au cours de l'exercice 2021, la STEG-IS a assuré au profit de la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 1.801.237 DT.

Au 31 décembre 2021, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 1.122.588 DT, en appliquant le cours de change en vigueur à cette date.

- 8) Afin d'assurer le financement du projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima ainsi que des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS avait obtenu de la Société Tunisienne de Banque (STB) un crédit à moyen terme de 15.000.000 USD aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : Libor 6 mois majoré de 2,75% ;
- Durée de remboursement : 5 ans (dont une année de grâce).

Seulement un montant de 14.320.093 USD a été débloqué jusqu'au 31 décembre 2021.

Par ailleurs et afin d'assurer le renforcement de sa trésorerie et le financement de certaines dépenses d'exploitation, la STEG-IS avait obtenu de la Société Tunisienne de Banque (STB) un autre crédit à moyen terme de 7.500.000 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : TMM+3% ;
- Durée de remboursement : 4 ans (dont une année de grâce).

Les remboursements en principal et les soldes de ces deux emprunts ainsi que les intérêts encourus par la STEG-IS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit :

Banque / Emprunt	Solde emprunt au 01/01/2021	Mouvements 2021		Solde emprunt au 31/12/2021	Intérêts relatifs à l'exercice 2021
		Remboursement	Déblocage		
STB / CMT USD	18.581.956	13.983.368	4.257.090	8.855.678	853.409
STB / CMT TND	7.500.000	2.500.000	-	5.000.000	603.695
Total en DT	26.081.956	16.483.368	4.257.090	13.855.678	1.457.104

Obligations et engagements de la STEG-IS envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au Directeur Général en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de logement, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger ;
 - La rémunération du Directeur Général Adjoint (DGA) a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au DGA en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger ;
 - Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération mensuelle de 150 DT, fixée par référence au décret n°90-1855 du 10 novembre 1990, relatif au régime de rémunération des chefs d'entreprises à majorité publique, tel qu'il a été modifié par le décret n°2015-2217 du 11 décembre 2015.

- 2) Les charges encourues par la STEG-IS au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit :

Charges de l'exercice	Directeur Général	Directeur Général Adjoint	Membres du Conseil d'Administration
Salaires, primes et indemnités	343.711	325.866	-
Charges sociales légales	14.440	14.540	-
Avantages en nature	10.905	7.761	-
Jetons de présence	-	-	40.000
Total en DT	369.056	348.167	40.000

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 juin 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mahdi KOBBI
Expert-comptable

P/ FINACO
Yahia ROUATBI, associé